



COMMUNE DE MARSENS

Administration
Route des Gattes 16
1633 Marsens

Tél. 026 915 18 44
commune@marsens.ch

Recommandé

M. Daniel Demierre
La Clamogne 12
1633 Marsens

Marsens, le 19 juillet 2024

**Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL)
Dossier d'adaptation aux conditions d'approbation de la Direction du développement
territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) du 3 mai
2023**

Opposition 1 – Daniel Demierre

Le Conseil communal de Marsens

Vu :

- Le dossier d'enquête de la révision générale du Plan d'aménagement local ;
- L'opposition de M. Daniel Demierre du 15 janvier 2024 ;

Considérant :

- ▶ Que seuls les éléments modifiés depuis la dernière enquête pouvaient faire l'objet d'une opposition motivée ;
- ▶ Qu'en l'espèce, comme l'écrit l'opposant lui-même, « [ses] remarques se font sur les généralités d'un tel projet » ;

Par ces motifs, décide :

- ⇒ En séance du 15 juillet 2024, que l'opposition de M. Daniel Demierre est déclarée irrecevable et par ce fait rejetée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire :

P.-J. Demierre



La syndique :

M. Fragnière Dufour